

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 5 juillet 2018

DCM N° 18-07-05-15

**Objet : Contrat de Ville - 2ème programmation.**

**Rapporteur: Mme SAADI**

La présente délibération vise à apporter un soutien à des projets retenus dans le Contrat de Ville, dans le cadre de la seconde programmation pour cette année, qui regroupe des actions nouvelles, des projets nécessitant d'être développés ou approfondis ou d'autres se déroulant sur l'année scolaire.

Comme lors de la première programmation, le choix des projets s'est fait en lien avec les partenaires du Contrat de Ville et bénéficieront pour la plupart de cofinancement d'un ou plusieurs partenaires, en particulier de la part de l'Etat.

Il est également important de signaler que d'autres projets sont directement ou indirectement soutenus au titre de la Politique de la Ville comme le projet IRATHON porté par l'IRA de Bellecroix et, pour la Ville de Metz, le programme de Réussite Educative, le projet de l'Ecole des Sports "ni passifs, ni résignés, ensemble dans l'action", ou encore le projet DEMOS...

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

**CONSIDERANT** l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 251 494 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 2<sup>ème</sup> programmation 2018 :

#### ADAC'S

Santé vous bien	1 500 €
Semaine de prévention	1 500 €

#### APSIS-EMERGENCE

Ateliers jeunes	2 608 €
-----------------	---------

#### ASBH-PIOCHE

Ateliers jeunes	245 €
-----------------	-------

#### LA CAVAVANNE

Ecole de cirque	4 000 €
-----------------	---------

#### CENTRE LACOUR

La santé au quotidien	3 750 €
Atelier radio	3 000 €
Stand Up de l'Agora	3 800 €

#### COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX

Santé, mangé, bougé	10 000 €
Jeunesse	10 000 €

#### CMSEA

Ateliers jeunes	791 €
-----------------	-------

#### ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS

Prévenir la radicalisation	2 000 €
----------------------------	---------

#### INSPIRE METZ

Challenge Boss Academy	15 000 €
------------------------	----------

#### METZ-POLE-SERVICES

Médiation	172 800 €
<u>MJC BORNLY</u> Etre sans avoir	3 000 €
<u>MOTRIS</u> Trucothèque et zone de gratuité	4 000 €
<u>LA PASSERELLE</u> Création de contre-discours aux théories du complot	1 000 €
<u>PEP57</u> Inclusion emploi	1 000 €
<u>PLANET AVENTURE</u> La Saharienne	3 000 €
<u>LE TOURBILLON</u> Quartiers mis en scène	4 000 €
<u>UNIS-CITES</u> Booster	4 500 €

**DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**